

DFVU

Nom : ___

DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

A retourner au service de scolarité impérativement avant le 1^{er} novembre 2021 (Ne seront présentés à la commission que les dossiers complets)

_____ Prénom : _____

Date de naissance :	N° d'étudiant :
Diplôme préparé en 2021/2022 :	
Diplôme préparé en 2020/2021 :	
Diplôme préparé en 2019/2020 :	
Etes-vous redoublant(e) cette année ?	
Montant des droits d'inscription payés pour l'ar	nnée universitaire 2021/2022 ?
Avez-vous fait une demande d'exonération en 2	2020/2021 NON 🗆 OUI 🗖
Avez-vous déjà bénéficié d'une exonération?	NON OUI isi OUI en quelle année :
Etiez-vous boursier(e) en 2020/2021	NON D OUI si OUI indiquer l'échelon
Avez-vous déposer une demande bourse auprè	s de CROUS pour 2021/2022
Sont exclus de la procédure d'exonération des	droits d'inscription les demandes relatives à :
(à l'exception des droits de scolarité mais pas le - Exonération au delà de la 4ème inscription en d	• • • •
MOTIF DE VOTRE DEMANDE	

Critères d'examen des demandes d'exonération :

La commission d'exonération des droits de scolarité examine la situation du demandeur par rapport à la définition du seuil de pauvreté telle que définie par la réglementation française.

Le seuil de pauvreté est calculé selon le nombre total de personnes physiques dans le ménage (parents et enfants).

L'exonération ne peut être accordée dans le cas de revenus déclarés du ménage supérieurs aux plafonds annuels mentionnés ciaprès, sauf avis particuliers de la commission.

Type de ménage	Seuil à 60%	Seuil à 60% annuel
Personnes seules	1 063 euros	12 756 euros
Couples sans enfant	1 594 euros	19 128 euros
Familles monoparentales avec un enfant de 14 ans ou +	1 594 euros	19 128 euros
Couples avec un enfant de 14 ans ou +	2 125 euros	25 500 euros
Couples avec deux enfants, dont un de - de 14 ans	2 443 euros	29 316 euros
Couples avec deux enfants de 14 ans ou +	2 656 euros	31 872 euros
Couples avec trois enfants, dont un de - de 14 ans	2 974 euros	35 688 euros
Couples avec trois enfants de 14 ans ou +	3 187 euros	38 244 euros
Couples avec quatre enfants, dont un de - de 14 ans	3 505 euros	42 060 euros
Couples avec quatre enfants de 14 ans ou +	3 718 euros	44 616 euros

Renseignements complémentaires concernant la famille de l'étudiant(e) :

Père	Mère
Nom:	Nom:
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession:
Nombre d'enfants à charge :	Nombre d'enfants à charge :
Dont moins de 14 ans :	Dont moins de 14 ans :
Dont de 14 ans et plus :	Dont de 14 ans et plus :

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER:

- Avis d'imposition ou (non-imposition) des revenus de 2020 vous concernant
- Avis d'imposition ou (non-imposition) des deux parents ou justificatif(s) des revenus de 2020
- Dernier certificat d'inscription au «pôle emploi» pour les demandeurs d'emploi
- Montant des revenus de 2020 (si salarié)
- Justificatif d'invalidité pour les étudiants ayant un handicap
- Pour les étudiants internationaux : justification de leur qualité de boursier de leur gouvernement
- Pour les étudiants internationaux :
 - Montant mensuel ou annuel des revenus de 2020 des parents
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (original) au nom du demandeur
- Une photocopie de la carte d'étudiant (2021/2022)

SANS CES PIÈCES JUSTIFICATIVES, AUCUNE DÉCISION NE POURRA ETRE PRISE PAR LA COMMISSION.

Visa de la scolarité chargée de vérifier que toutes les pièces justificatives sont jointes